

## Burundi : le RANAC se montre partiellement critique sur le projet constitutionnel

@rib News, 20/12/2017 â€“ Source XinhuaBurundi : un parti politique trouve anti-démocratiques certaines dispositions contenues dans le projet de nouvelle ConstitutionLe parti Rassemblement national pour le changement (RANAC) a publié mercredi une déclaration dans laquelle il présente son avis sur le projet de nouvelle Constitution que les Burundais doivent approuver ou rejeter par voie de référendum au mois de mai 2018. [Photo : Le président du parti RANAC, Aloys Baricako.]

Le président de ce parti, Aloys Baricako, s'est entre autres exprimé sur la mise en place de l'institution de la primature dans ce projet de nouvelle Constitution. "Après une analyse approfondie du projet de la nouvelle Constitution en cours d'explication, le parti RANAC souscrit à certaines dispositions, notamment celles relatives à la mise en place de l'institution du Premier ministre", a souligné M. Baricako. Cependant, a-t-il poursuivi, le parti "reste préoccupé par la révision de certaines dispositions contenues dans le projet en cours d'explication dans le pays". Il a cité notamment certaines dispositions qu'il qualifie d'inacceptables et d'anti-démocratiques avec des exemples à l'appui. "Le parti trouve inacceptables et anti-démocratiques certaines dispositions contenues dans le projet de la nouvelle Constitution. A titre illustratif, le RANAC constate qu'il y a des ajouts et des omissions graves qui obstruent les principes fondamentaux de la démocratie et autres fondements qui avaient déjà fait objet de consensus", a affirmé le président de ce parti. Il a cité notamment les procédures de nomination des membres du gouvernement qui devraient préciser leurs provenances comme cela est clarifié dans la Constitution actuelle". En outre, a-t-il noté en se référant à la Constitution en vigueur, aucune procédure de révision ne peut être retenue si elle porte atteinte à l'unité nationale, à la cohésion du peuple burundais, à la laïcité de l'Etat, à la réconciliation, à la démocratie et à l'intégrité du territoire de la République. Le président de ce parti a insisté sur le fait qu'il "trouve illicite de faire des propositions allant dans le sens de renforcer les acquis de ces instruments qui ont déjà fait preuve d'efficacité en matière de stabilité, de la cohésion sociale, de la consolidation de la paix et de la démocratie au Burundi". En conséquence, a-t-il poursuivi, "tous les articles contraires à l'esprit de cette disposition et contenus dans le projet de la nouvelle Constitution devraient être supprimés", a martelé Aloys Baricako. Il a fait savoir à cet effet que son parti a inventorié quelques articles du projet de la nouvelle Constitution qu'il juge contraires à l'esprit et à la lettre de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi. Il a alors annoncé que son parti est "disposé à faire des propositions d'amendement à insérer dans le projet de la nouvelle Constitution au président de la République dont l'initiative de la révision de la Constitution lui appartient concurremment", avant de demander à ce dernier d'"accepter une compétition en admettant aux organisations politico-sociales de s'exprimer librement et publiquement sur certaines dispositions ayant fait objet de l'amendement de la Constitution du 18 mars 2005, dont elles ne partagent pas le même point de vue". Dans cette déclaration, le parti RANAC a promis d'envoyer ses membres au niveau des délégués de la Commission électorale nationale indépendante, en vue de la préparation de la tenue du référendum constitutionnel prévu au mois de mai 2018.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});